

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses

VEOLIA ENVIRONNEMENT

Société anonyme au capital de 3 449 899 925 euros
21, rue la Boétie, 75008 Paris, France
403 210 032 RCS Paris

(la « Société »)

Avis aux bénéficiaires de plans d'attribution d'actions de performance et aux porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

(Termes ajustés des plans d'attribution d'actions de performance et des termes et conditions des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes)

Les bénéficiaires des plans d'attribution d'actions de performance en date des 30 avril 2019, 5 mai 2020 et 4 mai 2021 (les « **Plans d'Attribution d'Actions de Performance** ») et les porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises par la Société en date du 12 septembre 2019 (les « **OCEANE** »), sont informés de la réalisation, à la date du 8 octobre 2021, de l'augmentation de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant global de 2 506 007 269, 20 euros (soit un montant nominal de 551 983 980 euros et une prime d'émission de 1 954 023 289, 20 euros) par émission de 110 396 796 actions ordinaires nouvelles de 5 euros de valeur nominale chacune à un prix de 22,70 euros par action nouvelle (soit 17,70 euros de prime d'émission par action nouvelle) (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** »), dont la période de souscription a été ouverte du 21 Septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021 inclus, et dont le lancement a été décidé par le Président-directeur général par une décision du 15 septembre 2021, prise sur subdélégation conférée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 14 septembre 2021, lui-même agissant conformément à l'article L. 22-10-49 du Code de commerce et en vertu de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte de la Société tenue le 22 avril 2021.

Il est précisé que les modalités détaillées de l'Augmentation de Capital avec DPS sont présentées dans le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers le 15 septembre 2021 sous le numéro n° 21 – 401, constitué du document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2021 sous le numéro D.21-0145, de l'amendement au document d'enregistrement universel de la Société déposé auprès de l'AMF le 15 septembre 2021 sous le numéro D.21-0145-A01 et de la note d'opération (qui contient le résumé du prospectus).

Par décision du 8 octobre 2021, le Président-directeur général a procédé, sur délégation du conseil d'administration, et comme annoncé dans le bulletin n°112 publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires* en date du 17 septembre 2021, à l'ajustement des droits (i) des bénéficiaires des Plans d'Attribution d'Actions de Performance et (ii) des porteurs d'OCEANE afin de préserver leurs droits conformément aux dispositions légales et contractuelles applicables et avec effet au 8 octobre 2021.

En conséquence de la réalisation de l'Augmentation de Capital avec DPS, et conformément aux dispositions légales applicables (notamment, les articles L. 225-181, L. 228-99, R. 225-137 et R. 228-91 du Code de commerce) et aux stipulations contractuelles applicables, les nouvelles bases d'exercice des droits au titre des Plans d'Attribution d'Actions de Performance et des OCEANE sont désormais les suivantes, avec effet au 8 octobre 2021 :

Actions de performance :

| | Plan du 30 avril 2019 | Plan du 5 mai 2020 | Plan du 4 mai 2021 |
|--|-----------------------|--------------------|--------------------|
| Ajustement du solde du nombre d'actions de performance | 1 053 313 | 1 044 336 | 964 832 |

OCEANE :

Le nombre d'actions (*Conversion/Exchange Ratio*) Veolia que permettra d'obtenir, par conversion et/ou échange, chaque OCEANE est porté de 1 action Veolia à 1,031 action Veolia.

Le Président-directeur général